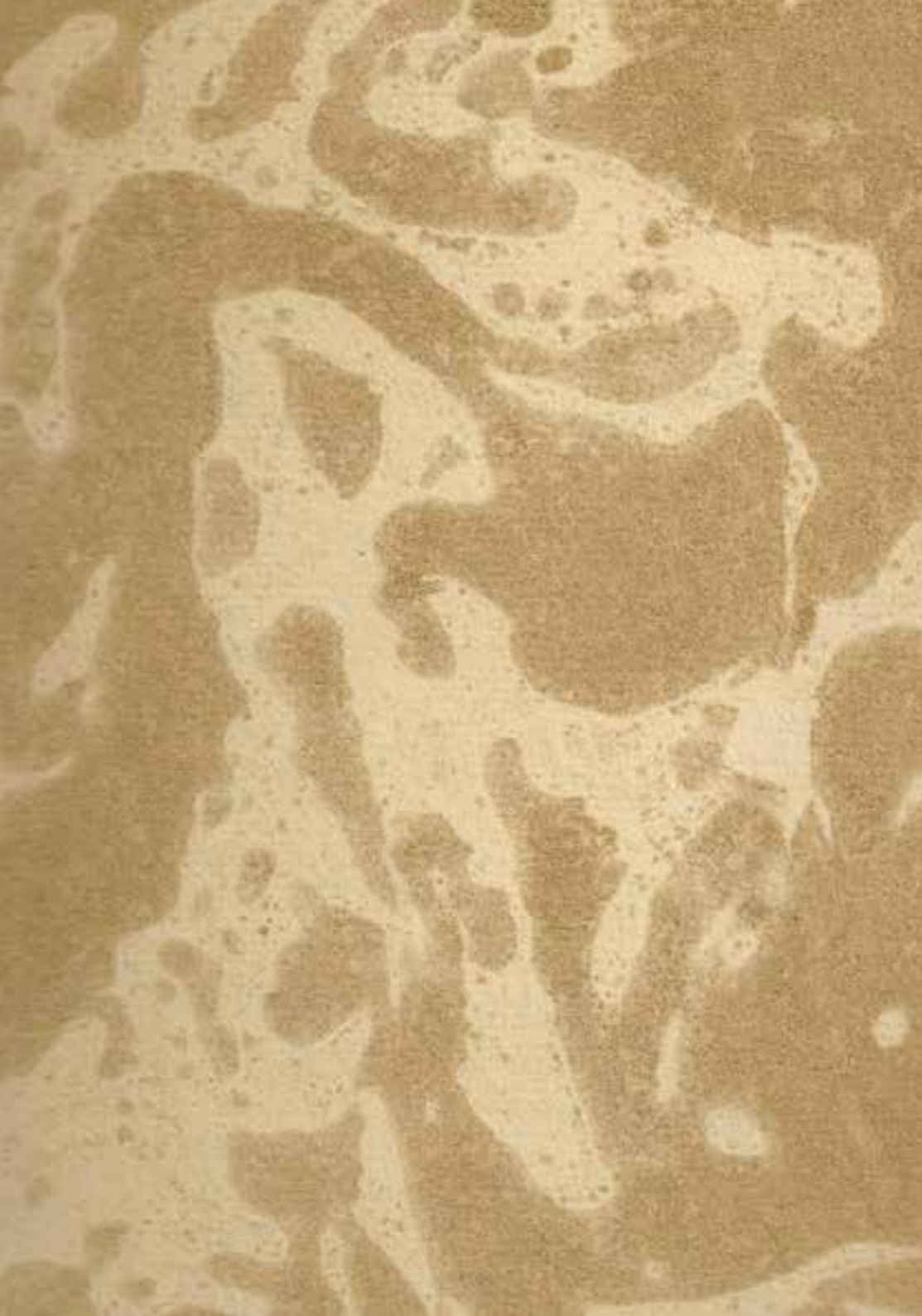


Cazo

COMMISSAIRE-PRISEUR



SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2016 • PARIS



Cazo

COMMISSAIRE-PRISEUR

SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2016 - 17H
SALLE VV 3, RUE ROSSINI 75009 PARIS

Vente aux enchères
Le Petit Prince. Antoine de Saint Exupéry.
Trois dessins et dédicaces par l'auteur

Exposition privée à l'étude et sur rendez-vous
12, rue Edmond Valentin 75007 Paris.
Tél : + 33 (0)1 45 55 18 66

Expert : Benoît Forgeot
4, rue de l'Odéon, 75006 Paris, France
Tél : +33 1 42 84 00 00

Exposition publique :

S^{ALLE} VV

3, rue Rossini 75009 Paris
Samedi 3 Décembre 2016 de 11h à 15h

Wilfrid CAZO Commissaire-Preneur Habilité

Cazo sarl - 12, rue Edmond Valentin - 75007 Paris
Tél. : +33 (0) 1 45 55 18 66 - Fax : +33 (0) 1 45 55 18 79
info@cazo.fr - www.cazo.fr - o.v.v. agrément n°2010 - 735

LOT 1

SAINT-EXUPÉRY (Antoine de).

Le Petit Prince. Avec dessins par l'auteur.

New York, Reynal & Hitchcock, 1943.

Petit in-4, vélin blanc à la Bradel, jaquette de l'éditeur illustrée en couleurs conservée.

Edition originale de la version française du Petit Prince :
exemplaire de second tirage avec la mention imprimée "second printing".
L'édition originale vit le jour à New York en avril 1943. Rien ne laissait
présager le succès éditorial inouï. Traduit en 103 langues, l'ouvrage est
devenu à ce jour le troisième best-seller mondial,
après la Bible et le Capital de Karl Marx (En français dans le texte, n° 386).

Le Petit Prince



dessins par l'auteur

Précieux envoi autographe signé illustré de deux dessins (20,3 x 12,6 cm)

[à gauche : Le Petit Prince en pied, avec trois étoiles] :

Pour Doudou Chassin

(ça c'est le portrait de l'auteur du livre peint par lui-même)
parce que son père est un de nos plus vieux et plus chers amis
et que j'ai le droit, en lui (Doudou) faisant lire cette histoire vraie de
participer un peu à son éducation, comme un oncle.
L'oncle Antoine

[à gauche, tête caricaturale, mal rasée]

ça c'est la portrait de l'auteur les jours où il joue à être l'oncle.



Pour Dou dou Chassin
(ça c'est le portrait
de l'auteur du livre
peint par lui-même)

Le Petit Prince

Parce que son père est
un bon homme pour vivre
et pour d'être aimé

Et que par le droit, en lui (Dou dou)
faisant lire cette histoire maie
de participer un peu à son
éducation, comme un oncle.

l'oncle Antoine.



ça c'est le portrait de
l'auteur les jours
où il joue à être
l'oncle.

On joint deux autres dessins originaux de l'auteur destinés l'un à "Doudou" Chassin, l'autre à "Piou" Chassin. Ils ont été montés en tête du livre.

Le premier figure le Petit Prince debout sur un nuage volant au-dessus d'un village. Il porte cet envoi :

Pour Doudou

Le colonel Chassin en mission de guerre

Antoine de Saint Exupéry



Le second, grand dessin (18,8 x 17 cm) à la plume rehaussé d'aquarelle, figure le Petit Prince assis sur une planète, un oiseau venant à sa rencontre portant une lettre :
Pour Piou Chassin
Bien amicalement
Saint Exupéry

Deux déchirures avec perte de mots.

Du phylactère qui rapportait les propos du Petit Prince, il ne reste plus que les trois dernières lettres "[...]os..."

Quant à la note en pied à droite, il ne subsiste que le début de cinq lignes :

Il est telle[...]

veut pas [...]

des tas [...]

ose [...].



Plus j'ai chassé
plus amicalement
avec l'expérience

Il est là
avec son
désir
de

Les exemplaires dédiacés du Petit Prince sont extrêmement rares.

L'écrivain a semble-t-il quitté New York avant que l'édition française ne parût. L'édition en anglais avait paru quinze jours avant la version française. L'auteur avait eu le temps de signer les justifications des 275 exemplaires de tête mais, dans l'édition française, ces justificatifs sont insérés après coup. Il les a donc signés avant que le tirage n'ait été réalisé.

On connaît quelques exemplaires de la version anglaise avec dédicace. De la version française, on ne signale qu'un exemplaire, du troisième tirage, portant ce simple envoi : "Pour Malou et Jean-Michel Sturm avec toute l'amitié de Antoine de Saint-Exupéry." (Il s'agit des enfants de Marcel Sturm, chef de l'aumônerie protestante des armées en Afrique du Nord.)

Le présent exemplaire, offert aux enfants d'un de ses plus proches amis, avec un envoi orné de deux dessins et auquel on a joint deux autres dessins adressés aux mêmes, est un des plus précieux qu'on puisse imaginer.

Exemplaire relié postérieurement en vélin, avec les deux plats de la jaquette conservés (doublés).

Estimation : 80 000 / 100 000 €



BIOGRAPHIE DU GÉNÉRAL D'ARMÉE AÉRIENNE GUILLAUME JEAN MAX CHASSIN DIT "LIONEL- MAX CHASSIN"

Né le 26 avril 1902 à Bordeaux, bachelier à 15 ans et 3 mois, entra à l'Ecole Navale à 17 ans en 1919. Il reçoit sa première citation avec la croix de guerre T.O.E. comme enseigne de vaisseau lors des engagements sur les côtes du Riff en septembre 1925. Il sort 1er de l'Ecole Aéronautique de Rochefort et entre dans l'aéronavale en 1926.

C'est à Agadir pendant l'hiver 1926-1927 qu'il rencontre pour la première fois Antoine de Saint Exupéry et qu'il fait par ailleurs la connaissance de Mermoz. Il fait partie d'une

escadrille chargée de la couverture photographique du Grand atlas et de l'Anti-Atlas, basée à Agadir qui était alors une escale de la ligne Latécoère Toulouse-Dakar.

Deux ans plus tard il est son professeur au cours supérieur de navigation aérienne ouvert par la Marine à Brest et dont il est le directeur (1929). C'est à cette occasion qu'ils se lient d'une profonde amitié.

En 1932 il publie son premier livre, en collaboration avec le poète Léon Vérane, le Chevalier Paul (Renaissance du livre) et participe à la croisière noire en 1933.

En 1935, officier de la Légion d'Honneur, il rejoint l'armée de l'air au moment de sa création et est un des premiers brevetés parachutistes à l'Ecole de sauts d'Avignon-Puault en 1936. Commandant en 1938, il sort de l'Ecole de guerre aérienne en 1939 (et obtiendra le diplôme de Science Politique en 1940).

Au début des années 40 il représente la France au comité stratégique de Londres puis est affecté en mai au cabinet du chef d'état-major de l'armée de l'air. Deux jours après l'Armistice il est à Alger et est envoyé au Maroc. C'est à Casablanca que Chassin retrouve Saint Exupéry au moment où ce dernier arrivait de France et se préparait à gagner Lisbonne. En septembre Lionel Chassin commande le groupe 1/32 composé de Glenn Martin qui reçoit l'ordre de bombarder Gibraltar, mais fait larguer ses bombes au large du rocher

En septembre 1941, il est affecté au cabinet militaire du secrétariat d'état à l'aviation à Vichy tout en faisant de la Résistance dans le réseau Ronsard-Troine. C'est lui qui pilote l'avion de l'amiral Darlan lorsque celui-ci se rend à Alger le 5 novembre 1942. Il participe activement aux négociations lors du débarquement américain et est envoyé au Maroc puis à Dakar pour rallier les forces françaises à l'effort franco-américain. Lieutenant-colonel en 1943, il est nommé directeur du personnel militaire. En 1943/44 il retrouve Saint Exupéry à Alger et se côtoient presque tous les jours.

En février 1944 Lionel Chassin prend le commandement de la 31ème escadre de bombardement en Sardaigne et prend part aux toutes premières expéditions du

groupe "Maroc", nouvellement engagé. Saint Exupéry accepta alors d'être affecté à son état-major pour échapper à l'atmosphère d'Alger. Chassin aida Saint Exupéry à obtenir ses missions sur Lightning et referma personnellement le 29 juillet 1944 le cockpit de son avion qui allait décoller pour la Corse, deux jours avant qu'il ne soit porté disparu...

Après avoir été avec le maréchal Juin, il sera général de brigade aérienne et sous-chef d'état-major de la Défense Nationale en 1946 jusqu'en juin 48. Puis commandant supérieur des Ecoles de l'Air et de la 3ème région aérienne de 1948 à 1951. De Lattre le fait venir en Indochine où il commande de 1951 à 1953 l'aviation et effectue près de 1 100 heures de vol et 130 missions de guerre. C'est là qu'il défend contre l'avis du général Salan ses conceptions de l'utilisation de l'aviation dans cette guerre. Puis il dirige la Défense Aérienne du territoire de fin 53 à début 56. En Janvier 1957, il succède au Général Salan à la tête du Comité de patronage de l'Association des combattants de l'Union Française (ACUF) et devient général d'armée aérienne en avril alors qu'il commande la défense aérienne centre Europe au SHAPE (jusqu'à la fin du mois d'avril 1958). Le 13 mai, le gouvernement ayant ordonné son arrestation, il prend le "maquis" et tente d'organiser la mobilisation des partisans de l'Algérie française en Métropole. En juin il fonde le "Mouvement Populaire du 13 mai" (MP13) dont il démissionne de la présidence en septembre et se présente aux élections législatives à Bordeaux contre Chaban-Delmas qui en sort vainqueur. En janvier 1960, ayant tenté de gagner l'Algérie au moment des barricades, il est interpellé par la police. Désormais gravement malade, il ne prend plus part activement aux événements, bien qu'assurant toujours la présidence de l'ACUF.

Il meurt le 18 août 1970 à Marseille d'une très longue maladie.

En 1945 il a fait paraître un livre de science fiction : Les conquérants de l'infini (édition La Jeunesse).

Fondateur de la revue Forces Aériennes Françaises, il a signé de très nombreux articles et préfaces et est l'auteur de sept autres ouvrages d'histoire militaire publiés en plusieurs langues : Histoires militaires de la Seconde Guerre Mondiale, ouvrage couronné par l'Académie Française (Payot 1947), Stratégie et bombe atomique (Charles Lavauzelles 1948) , Anthologie des classiques militaires français (Charles Lavauzelles 1950), la conquête de la Chine par Mao Tsétung (Payot 1952), L'ascension de Mao Tsé Tung (Payot 1953), Aviation Indochine (Amiot Dumont 1954), Bélisaire, généralissime byzantin (Payot 1957).

Il fut également un grand sportif : capitaine et à l'origine de la création d'équipes de rugby, de football victorieuses en championnat de France militaire, pilote d'avion, d'hydravion, de dirigeable et de ballon libre, moniteur d'acrobatie aérienne, il comptait 6000 heures de vol. Il fut également champion de tir de l'armée de l'air en 1947.

Enfin il fut Grand Officier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 1939-1945, Croix de Guerre T.O.E., Médaille d'or de l'éducation physique, Commandeur de l'ordre des Palmes académiques, Médaille coloniale, titulaire de six citations (dont trois à l'ordre de l'armée) et nombreuses décorations étrangères (Grand-Croix du Nicham El Anouar, Commandeur de l'Aigle Blanc de Serbie, Officier de l'ordre du British Empire, Médaille de la Paix du Maroc, ...)

Pour DouDou Chassien

(ça c'est le portrait
de l'auteur du livre
peint par lui-même)

Parce que ton père est
un de nos plus vieux
et plus chers amis

... le droit, au Qui (DouD)
line cette histoire vraie
... un peu à ton
... comme un oncle.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CAZO est une société de ventes aux enchères publiques régie par la loi du 10 juillet 2000. Conformément à la réglementation en vigueur la Société CAZO agit en tant que mandataire du vendeur. La vente est soumise aux conditions exprimées dans ce catalogue.

Toutes les modifications concernant les lots seront mentionnées pendant l'exposition et la vente par des avis et portées au procès verbal de la vente.

Frais acheteurs

En plus du prix d'adjudication («prix marteau»), l'acheteur devra acquitter des frais et taxes de :

23% HT et jusqu'à 500 000 euros

soit 27.6% TTC (24.26% POUR LES LIVRES).

12% HT au delà de 500 000 euros

soit 14.4% TTC.

Les Lots mis en vente

Toutes les personnes souhaitant enchérir sur un lot figurant dans les ventes organisées par la Société CAZO sont vivement invitées à examiner les biens lors des expositions organisées avant les ventes. L'absence de mention d'état, de restauration ou d'un quelconque dommage au catalogue n'implique nullement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de restaurations, usures, craquelures, rentoilage ou autre imperfection. Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente.

Des rapports d'état pourront être communiqués à titre informatif et gracieux sur simple demande, par lettre, téléphone ou courrier électronique, par conséquent toute erreur dans la transmission de ces informations ne saurait être imputable à la Société CAZO et à ses employés; il en est de même pour les dimensions, le poids et les estimations données à titre indicatif, ainsi que pour la reproduction photographique d'un lot qui peut varier selon les techniques d'impression. Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, l'exposition préalable ayant permis l'examen de l'objet.

Ordres d'achats/Enchères par téléphone

Tout enchérisseur qui souhaite participer à la vente doit impérativement se faire connaître avant la vente afin de procéder à l'enregistrement de toutes ses coordonnées personnelles et bancaires.

En cas d'impossibilité pour l'enchérisseur de se rendre personnellement en salle pour assister à la vente, il pourra faire une offre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone en retournant à la Société CAZO le formulaire prévu à cet effet en fin de catalogue, sur demande à la société ou sur le site www.cazo.fr. Ce document doit impérativement parvenir à la Société de vente CAZO, deux jours avant la vente, accompagné de références bancaires de l'enchérisseur souhaitant se manifester. L'enchérisseur ayant laissé un ordre d'achat le transformant en adjudicataire sera informé dans les plus brefs délais par la société CAZO.

Les enchères par téléphone sont un service gracieux pour les clients et par conséquent la Société CAZO et ses employés ne pourront en aucun cas être tenus responsables pour une erreur de manipulation ou autre problème technique.

L'enchérisseur ne deviendra adjudicataire qu'à compter du moment où le commissaire-priseur aura prononcé le mot «adjudgé», ce qui entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur désigné. Dès l'adjudication prononcée, les objets sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. Les objets devront être assurés par l'acheteur. Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à un enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais afin d'éviter les frais de manutention et de gardiennage qui sont à leur charge. Si deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudgé », le dit objet sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public pourra enchérir à nouveau.

Paiement

La vente s'effectue au comptant. Les enchères sont exprimées en euros. L'adjudication constatée entraîne automatiquement un transfert de propriété entre le vendeur et l'acheteur et le prix à payer sera le prix « au marteau » auquel s'ajouteront les frais de vente. L'acheteur devient adjudicataire en étant le plus offrant et le dernier enchérisseur à partir du moment où l'enchère est égale ou supérieure au prix de réserve.

Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente. Si l'adjudicataire n'a pas fait connaître ses données personnelles avant la vente, il devra fournir ses coordonnées et ses références bancaires.

Le paiement pourra s'effectuer par :

- Espèces dans la limite définie par la loi;

- Virement;

- Carte bancaire sauf American Express;

- Chèque avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité.

L'adjudicataire a l'obligation de payer comptant et de remettre ses nom et adresse. En cas de paiement par chèque non certifié, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement de celui-ci. Les acquéreurs ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire.

A défaut de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L. 321-14 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien sera remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant; si le vendeur ne formule pas sa demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, il donne à la Société CAZO tout mandat pour agir en son nom et pour son compte à l'effet, à notre choix, soit de poursuivre l'acheteur en annulation de la vente, soit de le poursuivre en exécution et paiement de la dite vente.

Retrait Des Achats

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque non certifié ou par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement.

Pour l'enlèvement des lots qui n'ont pas été retirés le jour de la vente, l'acquéreur devra entrer en contact avec la Société CAZO au 33 (0)1 45 55 18 66 afin de s'enquérir au préalable de la localisation des lots achetés.

Après la vente, le transport des lots et son gardiennage seront effectués aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

Recours

Les présentes conditions de vente sont régies par le droit français. Toute contestation relative à leur existence, leur validité et leur exécution sera tranchée par les tribunaux compétents de Paris.

Les résultats de ventes seront disponibles sur le site www.cazo.fr ou sur demande au numéro suivant : 33 (0) 1 45 55 18 66

GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALE

CAZO is a company of voluntary auction sales governed by the law of 10 July 2000. The Auction House CAZO acts as agent for the seller who contracts with the buyer. The auction sales organized by the Auction House CAZO hereby subject to the following conditions of sale which could be modified by salesroom notices or oral indications and will be recorded in the official sale record.

Buyer's premium

The purchase price will be the sum of the final bid plus a buyer's premium of 23% until and including 500 000 €.

(i.e., inclusive of VAT, 27.6% and 24.26% for books) of the final bid price.

A buyer's premium of 12% of the excess of the hammer price over 500 000 €

(i.e., inclusive of VAT, 14.4% and 12.6% for books)

Goods for sale

Prospective buyers are invited to examine the goods that might be of interest to them during the exhibits which are organized by the Auction House CAZO before the auction. The absence of statements by relating to a restoration, or any damages does not imply that the item is in perfect state of preservation or free from restoration, wear, cracks, relining or other imperfection.

Condition reports may be requested from the Auction House by letter, telephone or electronic mail. They will be sent free of charge but are to be used for information only.

The Auction House CAZO will not be responsible for any errors or omissions. The descriptions to be found in the catalogue are drawn up by the Auction House and where applicable by the expert who assists the former, subject to notices and corrections given when the lot is presented and included in the bill of sale. Sizes, weights and estimates are given for information purposes only. The colors of the notices included in the catalogue may vary due to printing techniques.

The goods are sold in the state they are found at the time of sale.

As the prior exhibit has enabled prospective buyers to examine the object, no claim will be accepted once the hammer has gone down.

Auction Sales

The bidders are invited to make themselves known to the Auction House CAZO before the sale to ensure that their personal details are recorded. Bidders are generally present in the room. If it is impossible for the bidder to be present at the auction room he could place an absentee bid in writing or bid by telephone, or may use the form, intended for this purpose, to be found at the end of the sale catalogue or on the website www.cazo.fr. The form should be sent to the Auction House CAZO together with a bank identification slip (RIB in France) or bank details at least two days before the sale. The absentee bid purchaser will be informed as soon as possible after the sale.

Telephone bids and absentee bids organized by the Auction House CAZO are free of charge. In all cases, the Auction House CAZO cannot be held responsible for a problem with the telephone link along with an error or omission in the execution of the absentee bids received. The bidder becomes purchaser when the auctioneer has pronounced the word «adjudé», and at this time the property of the item is transferred from the seller to the buyer, the auction sale is concluded and the items will be placed under the purchaser's full responsibility. The lot must be insured by the buyer immediately after the purchase who has to organize its transport as soon as possible because storage and transport will be on his charge. If there is a double bid confirmed as such by the auctioneer, the lot will be put up for sale again and any or all persons present will have the right to take part in the second sale by auction.

Payment

Sales are to be paid for in cash and in euro.

Payment must be paid immediately after the sale. In the event that the successful bidder has not given their personal information before the sale, they will be required to provide proof of identity and bank details.

The successful bidder may pay using one of the following methods:

- Cash within the limits of the legislation in force.
- Bank transfers
- Cheque with the presentation of identity papers being compulsory.
- Bank card except American Express.

Purchase will only be released when payment is received on our account in cleared funds

Failure To Pay

According to the article L.321-14 of commercial code about the event of failure to pay the hammer price and fees, formal notice will be sent to the purchaser by registered letter with acknowledgement of receipt and if it is unsuccessful, the item could be put in sale again (called «Folle Enchère» in French) in a new auction on seller's request, but if he doesn't asked it in a month following the sale, the auction house could act for the seller in order to cancel the sale or to sue the purchaser and to enforce him to pay.

Collection Of Purchases

The lot will be delivered to the buyer only after the entire payment of the price, costs and taxes.

In the event of payment with a non-certified cheque or by bank transfer, delivery of the articles may be deferred until receipt of the amounts owed.

With regard to the collection of lots which have not been taken on the date of sale, you are advised to contact the Auction House CAZO on 33 (0)1 45 55 18 66.

Governing Law And Jurisdiction

These conditions of sale are governed by French law. Any or all dispute relating to the wording, validity and performance will be settled by the court or competent jurisdiction in Paris.

Hammer prices can be found on the website www.cazo.fr or upon request at the following telephone number 33 (0) 1 45 55 18 66

Attribué à : signifie que l'œuvre a été exécutée pendant la période de production de l'artiste mentionné et que des présomptions désignent celui-ci comme l'auteur vraisemblable ou possible sans certitude.

Entourage de : le tableau est l'œuvre d'un artiste contemporain du peintre mentionné qui s'est montré très influencé par l'œuvre du Maître.

Atelier de : le tableau est sorti de l'atelier de l'artiste, mais réalisé par des élèves sous sa direction.

Suiveur de : l'œuvre a été exécutée jusqu'à cinquante années après la mort de l'artiste mentionné qui a influencé l'auteur.

ORDRE D'ACHAT / ABSENTEE BID FORM

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2016 - 17H

Le Petit Prince.

Antoine de Saint Exupéry.

SALLE VV 3 RUE ROSSINI - 75009 PARIS

Nom et Prénom _____

Name and first name _____

Adresse _____

Adress _____

Téléphone Bur./Office _____

Phone Dom./Home _____

Après avoir pris connaissance des conditions de vente décrites dans le catalogue, je déclare les accepter et vous prie d'acquiescer pour mon compte personnel aux limites indiquées en euros les lots que j'ai désignés ci-dessous. (Les limites ne comprenant pas les frais légaux).

I have read the conditions of sale printed in this catalogue and agree to abide by them. I grant you permission to purchase on my behalf the following items within the limits indicated in euros. (These limits do not include buyer's premium added taxes).

- Références bancaires (RIB) et carte d'identité obligatoires :
- Required bank references, account number and national ID card :

Lot N°	DÉSIGNATION LOT DESCRIPTION	LIMITE EN EUROS TOP LIMIT OF BID IN EUROS

À renvoyer à / Please Mailto

CAZO OVV

12, rue Edmond Valentin - 75007 Paris

Tél. : +33 (0)1 45 55 18 66 - Fax : +33 (0)1 45 55 18 79

info@cazo.fr - www.cazo.fr - o.v.v. agrément n°2010 - 735

Les ordres d'achat doivent être reçus au moins 24 heures avant la vente.

To allow time for processing absentee bids should be received at last 24 hours before the sale begins.

Date : _____ / _____ / _____

Signature
obligatoire :

Required
Signature :

PROCHAINE VENTE
MARS 2017

Le Petit Prince
Saint Exupéry et L'aviation



Contact : Wilfrid CAZO - +33 1 45 55 18 66 - info@cazo.fr
Clôture du Catalogue le 28 février 2017

